

Arrêté du 21 mars 2022 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire de certaines spécialités du baccalauréat professionnel

Technicien conseil vente en alimentation

ANNEXE 3

FLECHAGE HORAIRE ELEVE DISCIPLINAIRE RELATIF A LA
PLURIDISCIPLINARITE

FLECHAGE HORAIRE COMPLEMENTAIRE ENSEIGNANT DISCIPLINAIRE RELATIF
A LA PLURIDISCIPLINARITE